COMMUNE DE UCCLE

DOMAINE DE L'EMPEREUR

LOTISSEMENT ZONE "A" PARTIE ZONE "B" LIBRE

DOSSIER DE MONSIEUR ET MADAME

DOMICILIES A

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

DIVISE EN SOUS-SOLS, REZ-DE-CHAUSSEE ET ETAGE
FACADES A RUE, LATERALES ET ARRIERE
COUPE A-B
PLAN DE SITUATION

FAIT EN DOUBLE A UCCLE
LE DATE DU 26 FEVRIER 2001
PAR L'ARCHITECTE SOUSSIGNE

PLAN JOINT A NOTRE DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR
DE DATE DU
LE DEMANDEUR

BUREAU N° 1er DU DECRET-LOIS
TEL. 02.376.30

POUR ACCORD.
L'ENTREPRENEUR
Bon pour libre consent.
Bon pour libre consent.

FACADE A RUE

FACADE SUD

COUPE A-B

FACADE SUD

FACADE ARRIERE

MUR DE CLOTURE

MATERIAUX EMPLOYES :

TOITURES EN ARDOISES D'ASSEZETTE CIMENT DE TYPE NOIR
FINITION EN ENDUIT DE TYPE "GRATTE-BRANCHES"
MENUISERIES EN PVC COULEUR GRIS CLAIR
FERRURE EN FERBLANTERIE EN PVC TEINTE EN BLANC
PORTE A BOIS DU TYPE PLEINE

PROPRIETE DE

PLAN D'IMPLANTATION
ECHELLE 1/500

PLAN DE SITUATION
ECHELLE 1/1000

SOUS-SOLS

REZ-DE-CHAUSSEE

ETAGE

Plan de situation de droit
Echelle : +/- 1/1000

Profil en long
Echelle : 1/500

Profil en travers
Echelle : 1/500

Remarques :

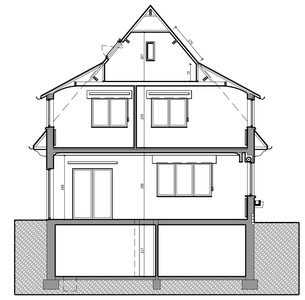
1. Dès l'octroi du permis d'urbanisme, et afin que l'auteur de projet puisse établir les plans d'exécution, le maître de l'ouvrage s'engage à l'avertir par lettre recommandée.
2. De la même façon, il préviendra l'auteur de projet huit jours avant le début des travaux afin que ce dernier puisse assurer la direction technique de ceux-ci ainsi que l'implantation du bâtiment.
3. Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé qui assurera, seul, la responsabilité de ses calculs. Ces études de résistance et de stabilité seront réalisées à charge du maître de l'ouvrage.
4. Des essais de sol seront réalisés au bureau d'étude afin de déterminer avec exactitude la profondeur et le dimensionnement des fondations (les dimensions figurant sur ces plans sont données à titre présumé).
5. Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et préviendra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion. Il prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire aux habitations voisines éventuelles.
6. La détermination exacte des limites de propriété, de mitoyenneté, de servitudes, etc., est donnée à titre indicatif et sera établie par un géomètre à la demande du maître de l'ouvrage.
7. Le présent document ne peut être copié ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, que moyennant l'autorisation préalable et écrite de son auteur. Ces plans ne peuvent être utilisés à d'autres fins qu'administratives et contractuelles.
8. Les travaux seront conformes aux législations en vigueur pour la ventilation et l'isolation des habitations. L'ensemble des travaux sera réalisé conformément aux règles de l'art et suivant les avis techniques de Buildwise, des NBN, des NIT, des fabricants de matériaux et du CSCH de la FAB pour les constructions privées.
9. En signant ces plans, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir pris connaissance de ces remarques importantes.



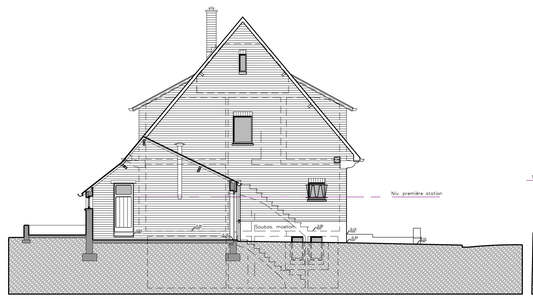
Elévation façade avant - côté rue



Elévation pignon droit - côté jardin



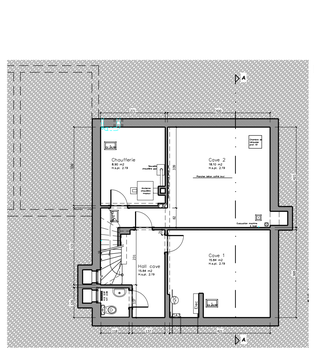
Coupe A-A



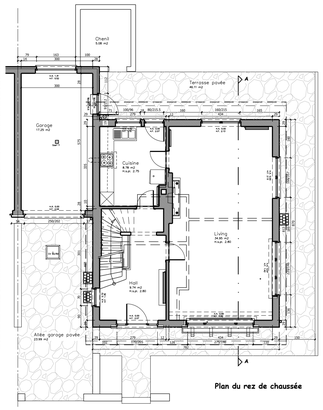
Elévation pignon gauche - côté voisin



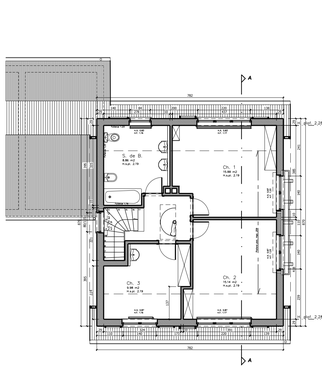
Elévation façade arrière - coté jardin



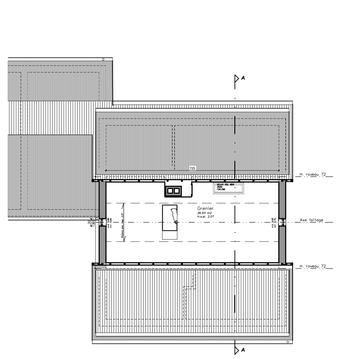
Plan des caves



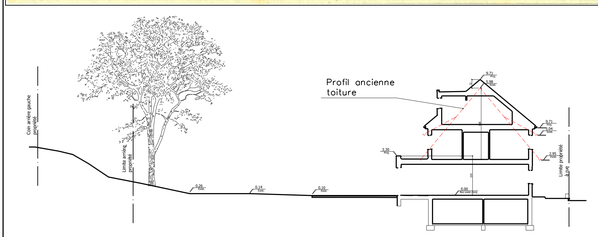
Plan du rez de chaussée



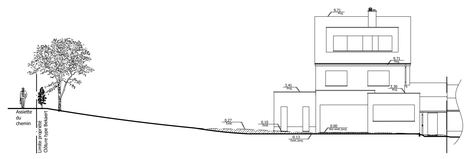
Plan du 1er étage



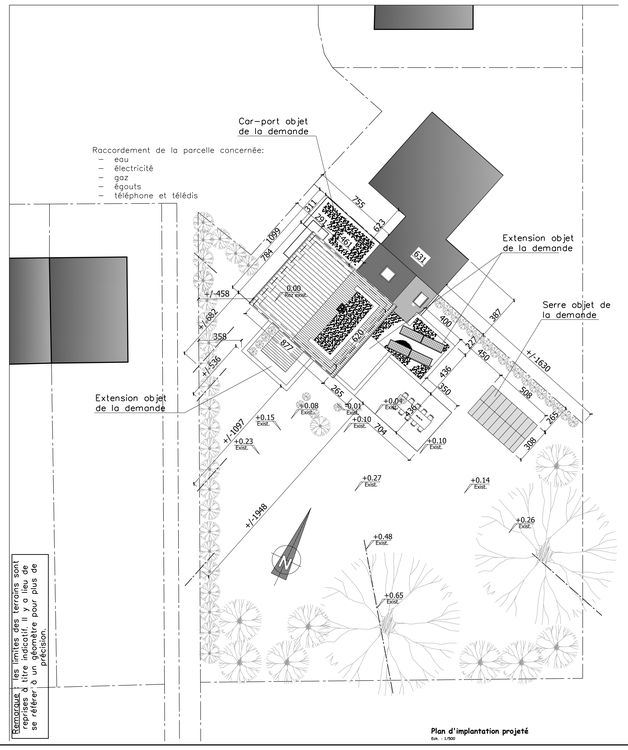
Plan du comble



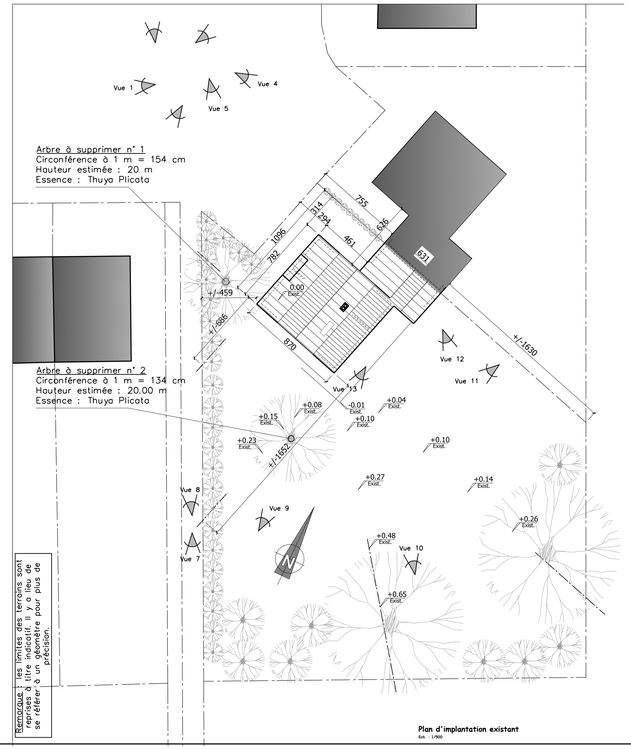
Profil en long
Echelle : 1/500



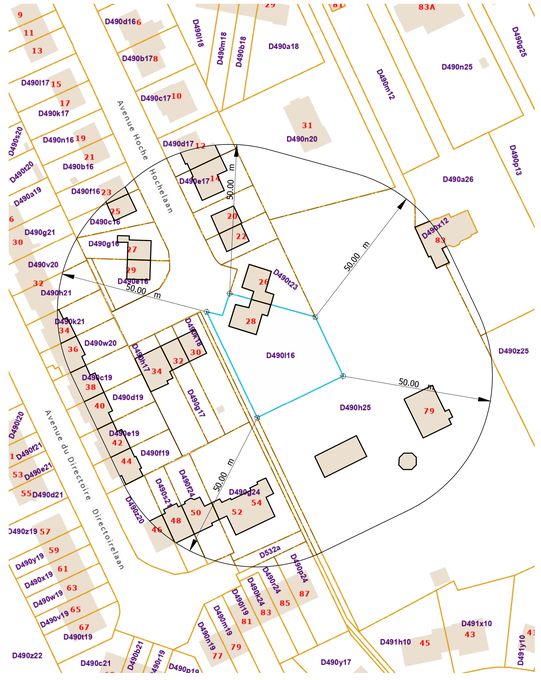
Profil en travers
Echelle : 1/500



Plan d'implantation projeté
Echelle : 1/500



Plan d'implantation existant
Echelle : 1/500



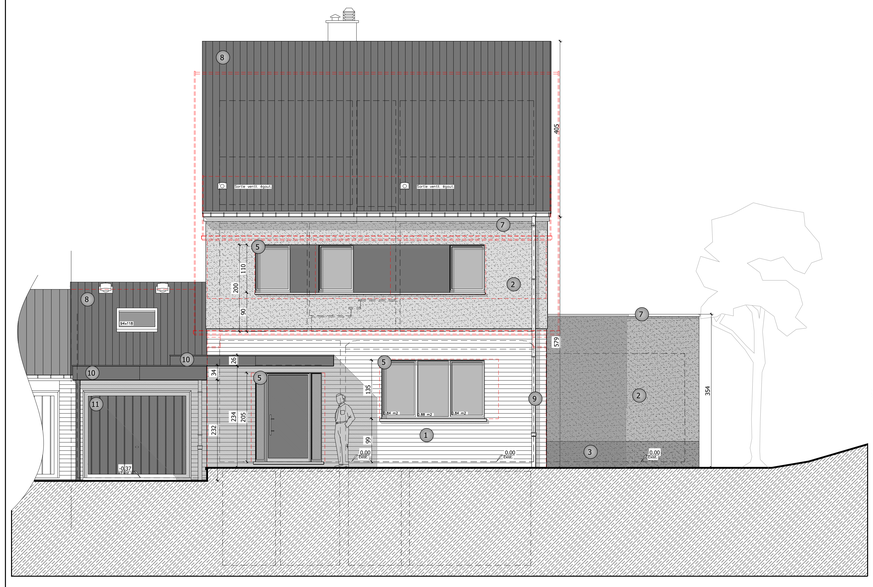
Plan de situation
Echelle : 1/xxx

Plan de situation existante de fait
Echelle : 1/1000

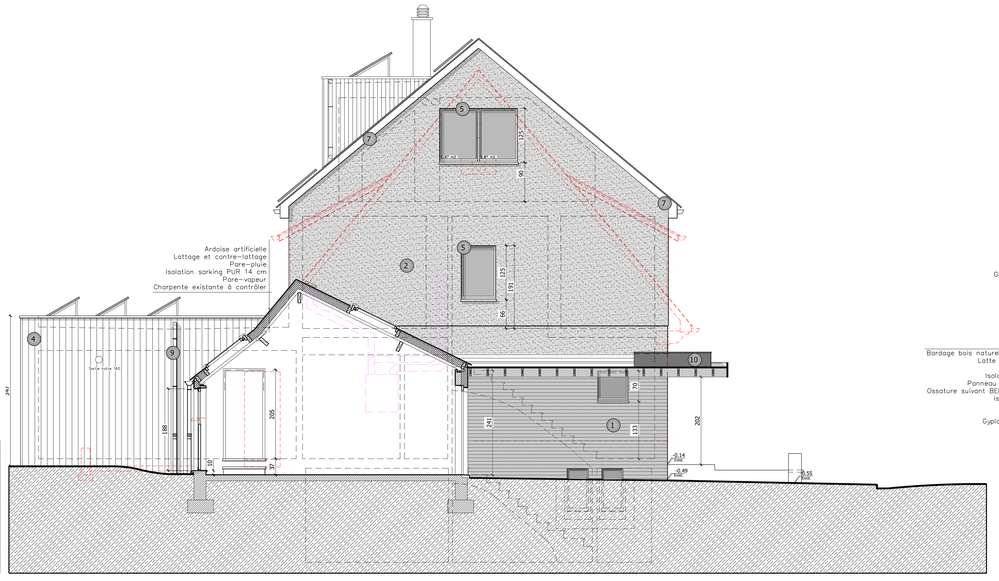
.....		26-101
PROVINCE	COMMUNE	SECTION CADASTRALE
BRUXELLES	1180 UCCLE	Section D n° 490 K et l 16
PROJET		LIEU DE CONSTRUCTION
Rénovation/extension d'une habitation		Avenue Hoche, 28
Permis d'urbanisme		PLAN 201
ECHELLES	MAITRE DE L'OUVRAGE	ENTREPRENEUR
1/50, 1/100, 1/500	.....	-- -- --
DATE	.....	
02-09-2026	Tél. :	
FEUILLE	Mail :	Tél. :
3 formats A0		

PLAN N°	NOMENCLATURE DES PLANS
001	Situation existante
101, 2, 3, 4 et 5	Esquisse 1, 2, 3, 4 et 5
201	Plan d'implantation et situation Situation existante de fait – Plans, élévations et coupe Situation de droit – Plans scanné 1961 – Profil en long et profil en travers
202	Plan caves, rez, étage et comble projetés Coupe A-A, B-B et C-C
203	Elévation façades avant, gauche, arrière et droite.

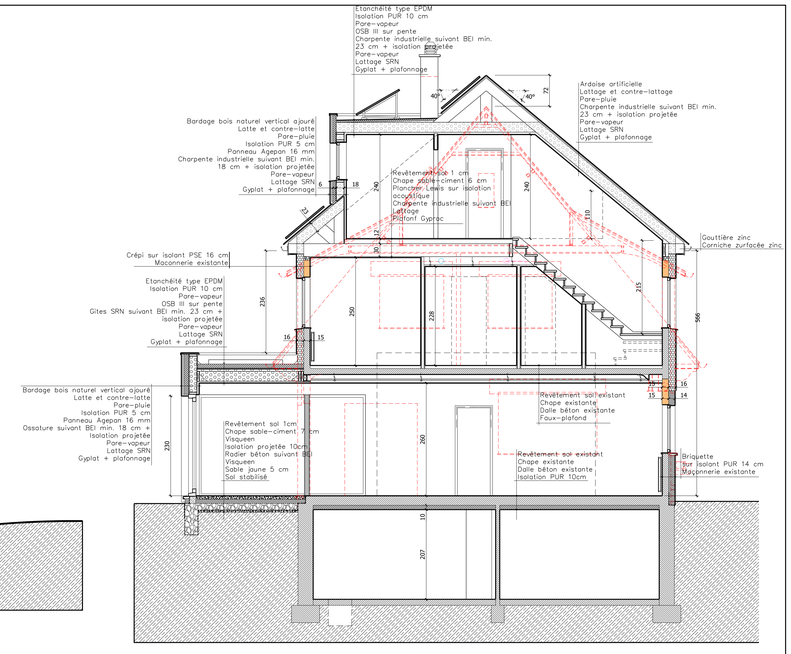
ARCHITECTES ASSOCIES
.....
Architecte
Architecture | Expertise | Urbanisme | Agréé R.W. PAE/PEB
..... Tél. : .....
..... G.S.M : .....
Dessiné par ..... Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes de .....



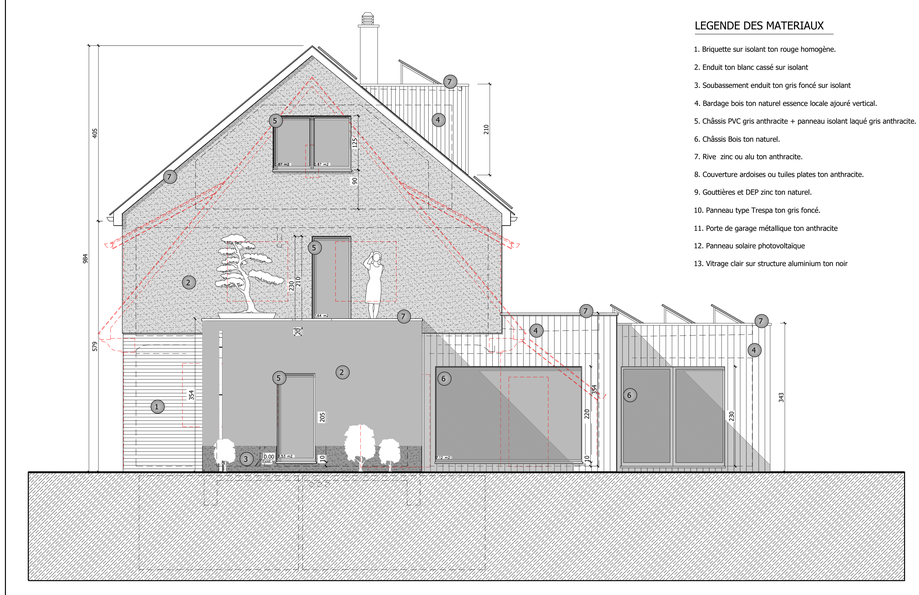
Elévation façade avant - côté rue
Ech. : 1/50



Elévation pignon gauche - côté voisin
Coupe C-C
Ech. : 1/50



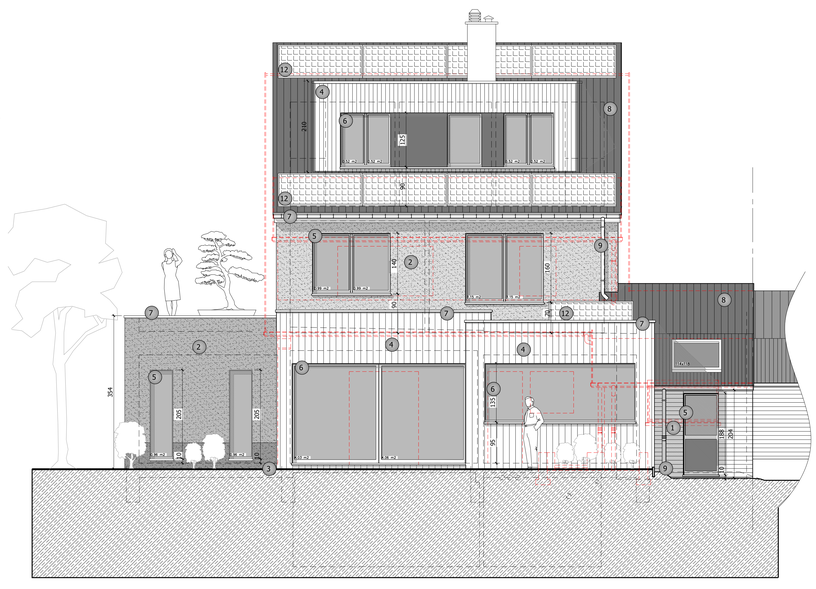
Coupe A-A
Ech. : 1/50



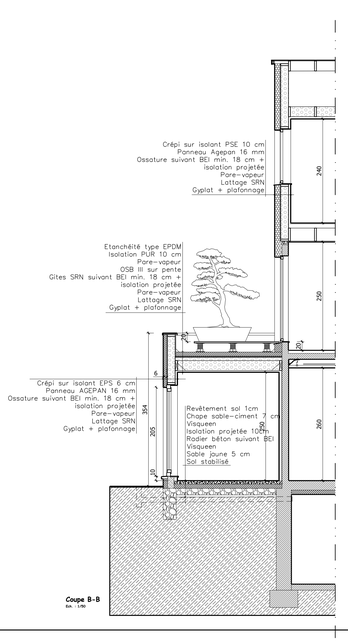
Elévation pignon droit - côté jardin
Ech. : 1/50

LEGENDE DES MATERIAUX

1. Briquette sur isolant ton rouge homogène.
2. Enduit ton blanc cassé sur isolant
3. Soubassement enduit ton gris foncé sur isolant
4. Bardage bois ton naturel essence locale ajouré vertical.
5. Châssis PVC gris anthracite + panneau isolant laqué gris anthracite.
6. Châssis Bois ton naturel.
7. Rive zinc ou alu ton anthracite.
8. Couverture ardoises ou tuiles plates ton anthracite.
9. Gouttières et DEP zinc ton naturel.
10. Panneau type Trespa ton gris foncé.
11. Porte de garage métallique ton anthracite
12. Panneau solaire photovoltaïque
13. Vitrage clair sur structure aluminium ton noir



Elévation façade arrière - côté jardin
Ech. : 1/50



Coupe B-B
Ech. : 1/50

.....

26-101

PROVINCE	COMMUNE	SECTION CADASTRALE
BRUXELLES	1180 UCCLE	Section D n° 490 K et ! 16
PROJET		LIEU DE CONSTRUCTION
Rénovation/extension d'une habitation		Avenue Hoche, 28

Permis d'urbanisme — **PLAN 203**

ECHELLES	MAITRE DE L'OUVRAGE	ENTREPRENEUR
1/50, 1/100, 1/500	.....	--
DATE	.....	--
02-09-2026	..... Tél. :	--
FEUILLE	Mail :	Tél. :
3 formats A0		

PLAN N°	NOMENCLATURE DES PLANS
001	Situation existante
101, 2, 3, 4 et 5	Esquisse 1, 2, 3, 4 et 5
201	Plan d'implantation et situation Situation existante de fait – Plans, élévations et coupe Situation de droit – Plans scanné 1961 – Profil en long et profil en travers
202	Plan caves, rez, étage et comble projetés Coupe A-A, B-B et C-C
203	Elévation façades avant, gauche, arrière et droite.

ARCHITECTES ASSOCIES

..... Architecte

Architecture Expertise Urbanisme Agréé R.W. PAE/PEB

..... Tél. : .....
..... G.S.M. : .....
Dessiné par ..... Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes de .....